

COMMUNE DE NOAILHAC

COMPTE-RENDU

DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2015

20h30

Présents : Christian Lassalle, Jacques Bouygue, Patrick Serrager, Pascale Valette, Chantal Piednoël-Parouteau, Bernadette Laffaire, Christophe Terrieux, Arnaud Molas-Coste, et Cathy Ruebenthaler, Emmanuel Marsallon.

Absent excusé : Dominique Antoni

Autres personnes présentes : Emmanuelle BOYER, secrétaire, Jean-Christophe PLENERT, receveur municipal

Secrétaire de séance : Bernadette LAFFAIRE

Le Maire remercie M. Plénert, les conseillers et la secrétaire de leur présence et ouvre les débats.

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 février 2015 :

Monsieur Patrick SERRAGER demande à ce que soit rajouté dans le compte-rendu que l'autorisation d'inscription d'une enfant en primaire à Brive, dont la mairie nous demande la participation financière, date du 13 mai 2013. Le CM accepte à l'unanimité que cette précision soit inscrite au compte-rendu.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des votants.

Approbation des comptes administratifs et budgets : Il convient d'observer en avant-propos, qu'en raison des très gros travaux en cours sur l'église, répartis sur plusieurs exercices, des écarts importants entre les budgets et réalisations peuvent être observés au cours d'un exercice donné.

Approbation du Compte-Administratif Budget Principal 2014 : présenté par Monsieur Jacques BOUYGUE, 1^{er} Adjoint :

➔ **Section de fonctionnement :**

➤ Dépenses : Il était prévu (Budget + Décisions Modificatives)
446 809,16 € et il a été réalisé **200 628,33 €**

➤ Recettes : Il était prévu **446 809,16 €** et il a été réalisé **274 521,26 €**

➔ **Section d'investissement :**

➤ Dépenses : Il était prévu **1 199 770,59 €** (BP + DM) et il a été réalisé
283 357,06 €

Détail des dépenses de certains articles :

- Article 2031 (Diagnostic sécurité bâtiments) : 570,00 €
- Article 2152 (achat panneaux signalisation et miroirs) : 2 916,74 €
- Article 2161 (restauration registre état civil) : 4 586,40 €
- Article 2183 (achat imprimante école) : 226,80 €
- Article 2184 (achat bancs école, armoire mairie, étagères WC publics, vitrines salle expo, maquette salle expo) : 7 245,41 €
- Article 2188 : (drapeaux façade, rideaux école et salle des fêtes) : 755,65 €
- Article 2313 (fin travaux salle des fêtes, honoraires architecte travaux église, honoraires architecte travaux salle expo, travaux église et travaux salle expo) : 163 078,12 €
- Article 2315 (voirie) : 37 434,70 €

➤ Recettes : Il était prévu **1 199 770,59 €** (BP + DM) et il a été réalisé **101 062,63 €**

Détail des recettes de certains articles :

- Article 1323 (Subvention Conseil Général voirie 2013, travaux PAB et restauration registres état civil) : 37 814,00 €
- Article 10222 FCTVA : 26 715,60 €

Le compte administratif 2014 sur le budget principal est approuvé à l'unanimité des votants.

Approbation du Compte de Gestion 2014 Budget Principal : Monsieur Jean-Christophe PLENERT, receveur municipal, confirme que le compte de gestion est conforme au compte administratif. Le compte de gestion 2014 sur le budget principal est approuvé à l'unanimité des votants.

Approbation affectation des résultats 2014 Budget Principal :

Pour mémoire

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté	173 919,08
- Déficit d'investissement reporté	-130 697,59

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2014

- Solde d'exécution de l'exercice	-182 294,43
- Solde d'exécution cumulé	-312 992,02

Restes à réaliser au 31/12/2014

- Dépenses d'investissement	772 059,01
- Recettes d'investissement	857 778,51
Solde	85 719,50

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2014

- Rappel du solde d'exécution cumulé	-312 992,02
- Rappel du solde des restes à réaliser	85 719,50
Besoin de financ	-227 272,52

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice	73 892,93
- Résultat antérieur	173 919,08
Total à affecter	247 812,01

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET	
2014	
A) EXCÉDENT	
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068)	227 272,52
.....	
Solde disponible :	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes)	20 539,49
.....	
B) DÉFICIT	
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses)	
.....	

L'affectation des résultats 2014 sur le budget principal est approuvée à l'unanimité des votants.

Vote des taux d'imposition 2015 : Le Maire propose de reconduire les taux de 2014 à savoir :

- Taxe d'habitation : **12,35 %**
- Taxe Foncière Bâtie : **20,08 %**
- Taxe Foncière non Bâtie : **72,16 %**

Pour un produit attendu, compte-tenu des bases d'impositions, de **125 664,00 €**.

Le Conseil approuve ces taux à l'unanimité des votants.

Subvention Amicale des Maires du Canton de Meyssac : Le Maire indique que l'amicale des Maires demande une subvention de 100,00 €. Lors du dernier conseil, il avait été voté une subvention de 80,00 €. Le Maire propose la somme de 100,00 €. Cette subvention est acceptée à l'unanimité des votants.

Vote du Budget Primitif Budget Principal 2015 :

- **Section de fonctionnement** : le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 268 650,49 €
- **Section d'investissement** : le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 622 672,02 €

Détails pour certains articles :

- Dépenses :
 - Article 2031 (étude eau pluviales dans le bourg et illumination église) : 8 000,00 €
 - Article 2112 (terrain de voirie pour sécurisation carrefours) : 5 000,00 €
 - Article 2152 (achat panneaux signalisation) : 1 500,00 €
 - Article 2158 (sécurisation) : 4 000,00 €

- Article 2184 (mobilier) : 1 000,00 €
 - Article 2313 (église, accessibilité) : 402 218,99 €
 - Article 2315 (voirie) : 40 000,00 €
 - Article 2316 (restauration du retable) : 45 000,00 €
- Recettes :
 - subventions état, région, département, fondation du patrimoine pour 384 113,00 €
 - Récupération TVA pour 36 317,00 €

Le budget principal 2015 est approuvé à l'unanimité des votants.

Approbation du Compte Administratif 2014 Budget Assainissement : Présenté par Monsieur Jacques BOUYGUE, 1^{er} Adjoint.

➔ **Section de fonctionnement :**

- Dépenses : il était prévu 44 737,39 € et il a été réalisé **17 161,65 €**.
- Recettes : il était prévu 44 737,39 € et il a été réalisé **20 127,15 €**

➔ **Section d'investissement :**

- Dépenses : il était prévu 23 883,50 € et il a été réalisé **16 582,53 €**
- Recettes : il était prévu 23 884,50 € et il a été réalisé **16 427,40 €**

Le compte administratif 2014 sur le budget assainissement est approuvé à l'unanimité des votants.

Approbation du Compte de Gestion 2014 Budget Assainissement : Monsieur Jean-Christophe PLENERT confirme que le compte de gestion est conforme au compte administratif. Le compte de gestion 2014 sur le budget assainissement est approuvé à l'unanimité des votants.

Approbation affectation des résultats 2014 Budget Assainissement :

Pour mémoire

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté	24 747,94
- Déficit d'investissement reporté	-7 300,97
.....	
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2014	
- Solde d'exécution de l'exercice	-155,13
- Solde d'exécution cumulé	-7 456,10
Restes à réaliser au 31/12/2014	
- Dépenses d'investissement	
- Recettes d'investissement	
Solde	
Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2014	
- Rappel du solde d'exécution cumulé	-7 456,10
- Rappel du solde des restes à réaliser	
Besoin de financt	-7 456,10

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice	2 965,50
- Résultat antérieur	24 747,94
Total à affecter	27 713,44

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET	
2015	
A) EXCÉDENT	
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068)	7 456,10
.....	
Solde disponible :	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes)	20 257,34
.....	
B) DÉFICIT	
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses)	
.....	

L'affectation des résultats 2014 sur le budget assainissement est approuvée à l'unanimité des votants.

Vote du Budget Primitif 2015 Budget Assainissement :

- **Section de fonctionnement :** le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 10 856,79 €
- **Section d'investissement :** le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 24 200,17 €

Le budget est approuvé à l'unanimité des votants.

Installation d'une table ronde en pierre sur la place du souterrain d'Orgnac : C'est un projet proposé par les habitants d'Orgnac avec une réalisation confiée à Jean-Marie Jaladi. Le plateau est réalisé en marqueterie de grès. Les habitants d'Orgnac souhaitent qu'elle soit installée sur le communal d'Orgnac. Le CM accepte cette idée et fait la proposition de faire réaliser une plaque de remerciements à M. Jean-Marie Jaladi qui serait fixée sur le côté ou le pied de la table.

« Balades en Corrèze ». Le Conseil Général organise une balade le 12 août 2015 à Noailhac : Le circuit a été défini en accord avec les propriétaires. Il sera validé par le CG19 lors d'un repérage prévu vendredi 10 avril à partir de 9 h00. Ce circuit sera animé avec des explications, des contes... Ils ont besoin de l'appui d'une association communale pour l'animation et la mise en place d'un point de collation sur le circuit et un déjeuner à l'issue de la randonnée, financés par l'association. C'est Noailhac Mémoire et Patrimoine qui est en charge de cette manifestation. Le CG fournira les affiches, l'encadrement et le balisage.

Délibérations du Conseil Municipal sur les enquêtes publiques pour la cession réciproque de parcelles avec M. Bertrand Issartier et l'aliénation de parcelles à Brousse : Le Maire informe l'assemblée que les enquêtes publiques ont eu lieu et qu'il n'y a

eu aucune observation. Le Commissaire Enquêteur a donc émis un avis favorable à ces opérations. Il convient au CM de délibérer sur les cessions et de donner les pleins pouvoirs au Maire pour finaliser toutes les opérations liées à ces opérations. Le CM approuve à l'unanimité des votants ces opérations et charge le Maire pour toutes les démarches à suivre.

Classement des voies communales : révision du classement entre Chemins Ruraux et Voies Communales et classement de routes d'intérêt communautaire : Le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de revoir le classement des chemins ruraux et des voies communales pour prendre en compte l'évolution qui a pu se faire au fil du temps. De plus, il serait souhaitable de demander un classement d'intérêt communautaire pour la voie de Rochepied à Collonges, car elle est largement utilisée par les habitants de plusieurs communes de la comcom. Une réunion de la commission communale voirie, ouverte à toute personne intéressée, se tiendra très prochainement.

Régie d'avance : paiement par carte bancaire : Le Maire explique au CM que nous avons la possibilité d'effectuer des achats internet ou autres par carte bancaire avec notre régie d'avance. Pour ce faire il convient de prendre une délibération précisant que les achats peuvent se faire par carte bancaire et qu'un compte de dépôt au Trésor sera ouvert au nom de la commune et que le montant maximum de la régie sera de 1 100 € : 300 € en numéraire et 800 € sur le compte. L'assemblée approuve cette décision à l'unanimité des votants.

Projets : sécurité aux carrefours routiers et columbarium pour le cimetière :

- En ce qui concerne la sécurité aux carrefours routiers, il s'agit de prévoir des acquisitions foncières qui permettront de dégager de façon durable la visibilité aux carrefours. Sont visés dans l'immédiat le carrefour de Laguille, sur la route d'Ornac, et le carrefour de la sortie de la « route des crêtes » sur la D38, au garage Y. Feix. Une somme est prévue au budget.

- Colombarium pour le cimetière : Patrick SERRAGER a commencé à se renseigner sur les tarifs. Il fera faire plusieurs devis. Cet investissement ne se fera qu'en 2016 car il y a une possibilité de subvention DETR à hauteur de 24% du montant H.T avec un plafond de dépenses à 15 000 €. Cette subvention devra être demandée sur le programme de subvention 2016 avant fin février 2016.

Convention avec Lagleygeolle pour la fourniture et le portage des repas des cantines scolaires : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal réuni que l'achat et le portage des repas destinés aux enfants de l'école de Noailhac est organisé par convention signée avec le groupe des cuisines de Meyssac.

La commune de Lagleygeolle, avec laquelle nous sommes en RPI pour l'école, fait prendre les repas des enfants au restaurant Chez Nikola à Lagleygeolle. Le restaurant est fermé pour quelques temps, ce qui a obligé le Maire de Lagleygeolle à trouver une solution d'attente, à savoir faire porter les repas par les cuisines de Meyssac. Mais, n'ayant pas de convention avec celles-ci, il demande à la commune de Noailhac de payer les repas et de les lui refacturer, pour toute la période d'indisponibilité du restaurant.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de signer une convention avec la mairie de Lagleygeolle afin d'acter cette procédure. Le CM approuve à l'unanimité des votants.

- **Questions diverses :**

- Point sur les travaux salle exposition et église
- Information sur les visites organisées du chantier de l'église, du samedi 21 mars. Le Maire remercie chaleureusement M. Christophe TERRIEUX pour sa disponibilité et toutes ses explications lors de cette visite.
- retour d'information sur les réclamations d'usagers concernant les baisses de tensions sur réseau EDF.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire met fin à la séance du Conseil à 23h15.